

Le contexte actuel

2023, année des élections professionnelles. Cela signifie que vous allez devoir **voter** pour élire vos futurs élus CSE. Les mandats des représentants de vos personnels actuels arrivent à échéance de leurs 4 années le 5 décembre 2023.

Aujourd'hui, l'UES* Expleo France comprend 4 CSE de région, le CSE Sud-Ouest, le CSE Sud-Est, le CSE Ouest et le CSE Ile de France – Nord & Est.

« No future » en préparation pour les CSE

Les négociations de ce printemps 2023 pour définir le futur périmètre des CSE ont lamentablement échoué.

La direction est venue avec un projet de CSE unique au rabais et n'a jamais souhaité négocier autre chose avec les OS*.

- La direction veut imposer un futur CSE unique !
- Les OS revendiquent le maintien de CSE de région !

Ce profond désaccord persiste à ce jour. La direction est bloquée sur une vision purement économique des futurs CSE au détriment total de toute proximité sociale et malgré tous les risques sociaux (risques de RPS, absence d'élus locaux pour la défense des salariés, fin des activités sociales de proximité, fin des CSSCT locales, etc.) que soulèvent cette organisation.

Vision
Direction

CSE UNIQUE

60% d'élus en moins !

50% des heures de délégation supprimées !

Des établissements délaissés !

Des salariés isolés !

Fin des activités sociales locales !

Forte atteinte à la proximité !

Vision
OS**

CSE Régionaux

Forte proximité avec les salariés !

Maintien d'un lien social !

Du temps pour assurer nos mandats !

Tous les établissements associés !

Pas de salariés isolés !

Activités sociales de proximité !

Maintien des CSSCT* locales !

La direction **n'a qu'une vision** purement économique même si elle affirme le contraire ! **Elle n'a** cure des conditions de travail des salariés et de leurs besoins de proximité. On le voit déjà avec des conditions salariales qui font fuir les salariés. Cela va donc s'aggraver en supprimant la proximité et le lien social que les CSE exercent aujourd'hui auprès des salariés. Pensez-vous que cela va améliorer votre quotidien ? Même pas, car même s'il y a des miettes à gratter nos dirigeants se les réserveront pour eux, comme chaque année !

Au final le sujet a été porté à la DDETS*** **pour arriver aujourd'hui** au tribunal !

DERNIERE MINUTE : le juge donnera sa décision le 10 octobre 2023 !

**LA CFTC S'OPPOSE FERMEMENT A CE PROJET ET MET
TOUT EN ŒUVRE POUR L'EVITER !**

*CSSCT : Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail / **OS : Organisations syndicales / ***DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. / UES : Unité Economique et Sociale (comprend Expleo France et Expleo Régions)

Frédéric ROUSSEL, pour la section CFTC EXPLEO France

Toulouse, le 14/09/2023.